

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution de la profession de masseur- kinésithérapeute Question écrite n° 35686

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution de la profession de masseur-kinésithérapeute. Le raccourcissement des délais de séjour en hôpital grâce au développement de l'ambulatoire a fait évoluer le rôle des kinésithérapeutes en hôpital. Il pourrait être envisagé aujourd'hui de déployer leur rôle vers de nouveaux secteurs afin d'utiliser leurs compétences sur des services en tension, notamment les urgences où leur expertise en matière de traumas serait un atout. Par ailleurs, une revendication de la profession est d'être considérée comme profession médicale à compétences définies au vu de leur cursus de formation et leurs compétences. Enfin, le rôle des kinésithérapeutes en matière de prévention est sous-utilisé : les séances de soins de ces praticiens pourraient être l'occasion d'échanger utilement avec leurs patients sur ces sujets essentiels. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement souhaite entamer des discussions avec la profession sur ces évolutions possibles.

Données clés

Auteur : Mme Corinne Vignon

Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35686 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 janvier 2021, page 471 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)